

La Spécialisation et la Taxinomie

Chers Collègues et Amis,

Pour prendre congé de vous, j'ai choisi un sujet qui touche de près chacun de nous qui nous intéressons vivement aux êtres peuplant notre planète. Chacun de nous a, parmi ces êtres, un groupe favori, un groupe de prédilection qu'il essaie de connaître mieux : il se spécialise dans l'étude de ce groupe, et c'est de cette spécialisation que je veux vous parler, et surtout d'un de ses aspects, celui de ses rapports avec la taxinomie.

Personne ne doute de nos jours qu'aucun progrès dans nos connaissances générales des organismes n'est possible sans l'apport constant des données fragmentaires, fournies par les spécialistes et portant sur des groupes isolés, donc sur les fragments de la masse des êtres organisés. S'il a été possible à un LINNÉ de décrire à lui seul tous les animaux et toutes les plantes alors connus, c'est parce que leur nombre total ne s'élevait qu'à quelques milliers et aussi, avouons-le, parce que les connaissances du grand Suédois ne se montaient qu'à peu de choses si nous prenons la plupart des espèces individuelles décrites par lui. Dans combien de cas ne s'est-il pas contenté de décrire un animal ou une plante d'après une figure publiée dans un des travaux existant alors, comme par exemple l'Histoire naturelle de la Caroline et de la Floride de Marc CATESBY. Mais longtemps avant la mort de LINNÉ le nombre des espèces connues dépassait déjà largement celui décrit dans son *Systema naturae*, et déjà en 1760 nous avons eu un BRISSON que j'appellerai le premier spécialiste de la zoologie moderne avec son *Ornithologie* en six volumes. Au début du XIX^e siècle on ne voyait déjà pour ainsi dire que des spécialistes, encore que souvent leur « spécialité » embrassait tous les Vertébrés ou tous les Insectes, voire même tous les Animaux articulés. Mais c'est au cours du même siècle que le nombre d'espèces végétales et animales connues s'est accru à un rythme toujours plus rapide, grâce surtout aux voyageurs-explorateurs, de François LEVAILLANT à A.B. MEYER, et aux expéditions scientifiques, de « La Magicienne » et « L'Astrolabe » à H.M.S. « Challenger » et à « Michael Sars ». De sorte qu'au début de notre siècle personne ne pouvait plus prétendre être spécialiste, dans le sens moderne, des Vertébrés ou des Insectes. Même les hommes comme

Anton HANDLIRSCH et, plus près de nous, BÖRNER et WEBER n'étaient plus des vrais spécialistes des Insectes comme on est spécialiste des Coléoptères Malacodermes ou des Tettigoniidés.

A l'heure actuelle, et pour nous limiter à l'entomologie, il n'y a plus que des spécialistes de groupes plus ou moins restreints ; je crois qu'une moyenne de 2 à 4000 espèces (moyenne assez élastique comme vous voyez) représente ce qui peut être réellement digéré et assimilé par un chercheur individuel. Aussi bien est-il à mon sens abusif de parler d'un spécialiste des Coléoptères (264.000 espèces) ou des Lépidoptères (110.000 espèces) et même des Hétéroptères (20.000 espèces).

Avant d'aller plus loin, il est sans doute utile d'examiner de plus près la signification du mot « spécialiste ». Il y a, on le sait, une distinction entre « spécialiste » et « amateur », distinction que pour ma part j'estime être plus conventionnelle que réelle. Spécialiste est ici synonyme de zoologiste de métier, d'une personne qui gagne son pain en s'occupant d'une branche ou d'une autre de la zoologie. Dans les conditions actuelles, bien peu de ces zoologistes professionnels sont en même temps spécialistes dans le sens strict du mot, c'est-à-dire en vertu de leurs obligations professionnelles. Un professeur de zoologie systématique, un chef de la section entomologique dans un grand musée, un entomologiste attaché à un centre de recherches — sont-ils par définition spécialistes des Curculionidés ou des Collembolés ? Bien sûr que non : le premier donne cours sur la systématique des Coelentérés au même titre que sur celle des Crustacés ; le second, hélas, surchargé de besogne administrative, est tenu de superviser en même temps tout ce qui est « Insecte » dans la section ; le troisième ne peut théoriquement donner préférence à aucun groupe d'Insectes qu'il doit pouvoir identifier tous pour les besoins pratiques de son institution. Et pourtant, tous les trois sont (supposons-le) des spécialistes de groupes déterminés et restreints d'Insectes : Glyphiptérygidés, Sarcophagidés, Chrysomélidés, que sais-je ? Et ils le sont, par définition, à titre d'amateurs. Les spécialistes payés pour ne s'occuper que de leur spécialité sont rarissimes et je n'en connais que deux ou trois. Le critère envisagé n'a donc que peu de valeur.

On réserve parfois le qualificatif d'amateur aux personnes n'ayant pas obtenu de grade académique. Ce critère est aussi spécieux, car l'exercice d'une spécialité n'implique nullement des

connaissances générales d'histologie, de physiologie, voire de cristallographie ou des mathématiques supérieures, qu'on exige de nous au cours de nos études universitaires. Ces connaissances, ou certaines d'entre elles, ne deviennent utiles ou nécessaires que lorsque l'on quitte le domaine de sa spécialité restreinte pour s'adonner à une tâche d'enseignement, etc.

D'un point de vue strictement scientifique, toutes ces distinctions sont oiseuses et même nuisibles. Nous, les zoologistes professionnels, devons être aveugles pour ne pas voir, et bien obtus pour ne point apprécier l'immense apport fait annuellement à notre science par les spécialistes, même si ces spécialistes ne s'occupent de leur groupe favori que le soir après une journée au bureau. Insister davantage sur ce point serait, semble-t-il, enfoncer une porte ouverte.

Si je me suis étendu si complaisamment sur cet aspect de la question, c'est pour en arriver à une définition du spécialiste, définition qui fera se retourner d'envie dans sa tombe M. de la Palice. Un spécialiste est une personne qui consacre tout ou une partie de son temps à l'étude d'un groupe défini d'organismes, groupe dont l'importance numérique n'est pas trop grande pour permettre à cette personne de le connaître à fond.

Etant donné que cette définition est ce que nous appelons chez nous au pays flamand « een waarheid als een koe », c'est-à-dire une vérité grande comme une vache, personne n'en contestera sans doute les termes. Il y a cependant encore une autre catégorie de spécialistes dont je n'ai pas fait mention jusqu'ici. Ces spécialistes se recrutent pour ainsi dire (quoique ce ne soit pas un principe) uniquement parmi les professionnels, ou tout au moins parmi les universitaires, car contrairement à ce qui est (fort heureusement) le cas des spécialistes dont je viens de parler, des connaissances biologiques générales sont indispensables pour l'exercice de leur spécialité. Je nomme ici les histologues, les anatomistes, les généticiens, les systématiciens, etc., et je puis vous assurer qu'ils ont autant de droit au titre de spécialiste que les personnes connaissant à fond les Panorpates ou le genre *Carabus*.

Par hasard, je puis me réclamer de ces deux groupes de spécialistes : je pratique d'un côté la théorie de la systématique phylogénétique, et d'un autre côté je m'occupe de la famille des Noto-dontidés, groupe de Papillons fort de quelques 2.000 espèces. Je suis donc tout à fait régulier.

C'est un peu à ce titre de double spécialiste que j'ai choisi le sujet de cette allocution : je suis assez bien placé pour juger de l'effet produit par les chevauchements qui se produisent parfois dans ce domaine, et notamment lorsqu'un spécialiste de la première catégorie se trouve placé devant un problème taxinomique.

Je souligne immédiatement que le terme taxinomie a pour moi le sens que lui avait donné PARAMONOV il y a plus de vingt ans, et tel que je l'ai employé dans de nombreuses publications. J'appelle donc taxinomie la science des catégories systématiques, les unités que l'on appelle maintenant officiellement *taxons* ou *taxa*. En pratique, on fera donc de la taxinomie lorsque l'on aura par exemple à décider si un groupe donné doit être considéré comme un genre, un supergenre ou un taxon placé hiérarchiquement au-dessus ou en-dessous de ces deux unités. C'est donc une branche ou un aspect de la systématique. On synonymise souvent les deux termes ; en pratique, le spécialiste ne se trouve généralement confronté qu'avec cet aspect taxinomique de la systématique ; le terme taxinomie pourra donc, croyons-nous, être retenu dans le sens ci-dessus, même par les adversaires du développement de la terminologie biologique. Une dernière remarque : on écrit généralement *taxonomie*, ce qui n'est pas correct étymologiquement. Les Français ont été les premiers à employer la forme correcte *taxinomie*, et je leur ai emboîté le pas après un échange de vues avec mon bon ami Jean BOURGOGNE, du Muséum. Je vous recommande donc d'écrire taxinomie afin de contribuer à la pureté du langage scientifique.

Nous pouvons maintenant aborder le vif de notre sujet. Il est clair que tout spécialiste qui a poussé plus à fond l'étude de « son » groupe se trouve constamment en présence de problèmes d'ordre taxinomique. Il est à peine nécessaire de donner des exemples, et je me contenterai d'un seul. On connaît deux genres A et B qui se distinguent par la présence, chez A, d'un caractère n , et chez B, d'un caractère n_1 . Monsieur X, spécialiste du groupe, trouve dans le matériel qu'il étudie une espèce nouvelle dotée entre autres du caractère n un peu modifié de sorte qu'il montre une transition vers le caractère n_1 . Que faire ? Faut-il réunir les genres A et B, ou bien créer pour la nouvelle espèce un genre C ? Des cas aussi importants ne se présentent évidemment pas souvent, mais y il en a des quantités à des niveaux taxinomiques inférieurs. D'un autre côté, la revision d'un groupe peut placer

l'auteur devant des questions encore plus importantes que celle donnée en exemple.

Or, un spécialiste est toujours enclin à considérer « son » groupe comme le groupe G, et cela surtout si ce spécialiste limite à cette étude son activité dans le domaine de la zoologie. Par conséquent, il est enclin à attacher une importance hors de proportion aux caractères distinctifs à tous les échelons, et s'il n'y prend garde, il pourra facilement arriver à la conclusion — logique à son avis — que le cadre taxinomique de « son » groupe est trop étroit. Illustrons le raisonnement de notre spécialiste par un exemple. En examinant les genres que compte son groupe, il constate que certains de ces genres peuvent être rapprochés et forment un groupe présentant un caractère commun *cc*; il en fait donc une sous-famille S, et pour l'équilibre il place les genres restants dans une autre sous-famille S₁. Plus tard, notre ami trouve un nouveau caractère *dd* qui lui permet (ou l'oblige, selon ses dispositions et ses inclinations naturelles) de scinder une de ses sous-familles; le plus souvent, ne connaissant ou n'employant qu'un nombre minimum de taxons, il en fera deux sous-familles nouvelles, ce qui lui donnera un total de trois sous-familles. Il pourra les laisser telles quelles, ou s'il veut faire ce qu'il croit (c'est une simple supposition sans aucune intention méchante!) être de la « systématique », il élèvera tant la sous-famille S que le complexe comprenant son ancienne sous-famille S₁ au rang de familles, après quoi il ne pourra faire autrement que de faire monter en grade cet assemblage et en faire une superfamille. Or, « son » groupe figure dans la classification acceptée, comme une simple famille, faisant partie, avec cinq autres familles, d'une superfamille. Notre bon ami, qui n'a cure de ces cinq familles, publiera donc sa révision qui ne portera plus sur une simple famille, mais sur une superfamille avec deux familles nouvelles et une série de combinaisons nouvelles. Il sera persuadé d'avoir fait de la belle ouvrage comme on dit, et il sera probablement suivi dans ses conclusions par tous les non-spécialistes, c'est-à-dire par tout le monde à l'exception d'un ou deux grincheux, jaloux de son magnifique succès.

Cet exemple schématisé répond à des cas réels dans beaucoup de groupes, et les « classifications » si différentes de groupes isolés montrent précisément les résultats de la surestimation des caractères différentiels, qui est le menu péché des spécialistes.

Rappelons, à titre d'exemples concrets, le traitement des Cara-

biques par Jeannel, avec des superfamilles fondées sur des différences de structure des édéages, et le groupe des Strépsiptères où on a reconnu des divisions de valeur très différente selon les auteurs.

Reconnaissons que, dans la majorité des cas, les subdivisions opérées par un spécialiste dans son groupe n'ont rien d'exagéré en ce sens qu'elles correspondent bien à des différences morphologiques réelles, et qu'il y a en somme peu de spécialistes qui poussent le morcellement à l'extrême, au point de créer autant de genres que leur groupe compte d'espèces. Si on ne faisait pas confiance aux spécialistes, on leur refuserait la qualité même de spécialiste. Ce n'est donc pas du principe qu'il s'agit.

Le mal — car mal il y a — réside très généralement dans l'évaluation des différences très réelles constatées le plus souvent au cours de recherches consciencieuses, minutieuses et complètes. En effet, bien rares sont les spécialistes qui se contentent d'enregistrer les différences légères bien que réelles, et qui ne modifient pas la structure taxinomique de leur groupe en *ne donnant pas de noms scientifiques* aux taxons superspécifiques qu'ils sont amenés à distinguer; cette abstention est surtout salutaire lorsqu'il s'agit de taxons supergénéralisés. Sur le niveau généralisé, le mal est évidemment moins grave, encore que j'aie là aussi quelques objections à formuler, et le ferai plus loin.

Mais il y a une remarque à laquelle j'aimerais donner le caractère d'un principe et qui est la suivante : le spécialiste d'un groupe placé à un niveau taxinomique moyen (donc par exemple une famille, voire une superfamille) n'a pas le droit d'oublier ni de négliger le fait que si « son » groupe est généralement considéré comme (par exemple) une famille, ce rang lui avait été attribué le plus souvent (il y a bien entendu des exceptions parmi les familles établies récemment) par un systématicien général ayant élaboré une classification de l'ordre, ou de la classe, etc., dont le groupe en question fait partie. Pour les Insectes, nous avons par exemple la classification de HANDLIRSCH, celle de MARTYNOV, celle de HENNIG; pour les Lépidoptères, celles de BÖRNER, de TURNER, de HINTON et même de moi-même (pour les taxons supérieurs seulement). Les systématiciens nommés ont envisagé l'ensemble soit de la classe des Insectes, soit de l'ordre des Lépidoptères, et leurs travaux sont des *synthèses*. Or, un spécialiste de groupe ne peut, par la force des choses, faire que du travail *analytique*. S'il

s'aventure à faire de la synthèse, il court de multiples risques, à moins qu'il ne soit, en même temps que spécialiste de groupe, aussi un systématiseur général, même s'il se borne à l'entomologie. Je m'excuse de parler de moi-même, mais lorsqu'il m'est arrivé de créer des taxons supérieurs nouveaux, je ne l'ai jamais fait qu'en envisageant l'ensemble des Lépidoptères, même plus, l'ensemble des formes qui constituent avec les Lépidoptères la lignée phylétique des Mecoptera. Lorsqu'il y a dix ans, j'ai cru devoir, pour des raisons de taxinomie générale, ravalier les Lépidoptères au rang de sous-ordre, faisant partie du nouvel ordre Amphimenoptera en compagnie de deux autres sous-ordres, ceux des Trichoptères et des Zeugloptères, il y a dix ans, dis-je, je n'ai pas eu beaucoup de succès, et ce n'est qu'en 1953 que HENNIG, dans sa révision générale de la classification des Insectes fondée sur les principes de la systématique phylogénétique, a reconnu le bien-fondé de mes subdivisions, qui furent définitivement sanctionnées l'année dernière par GÜNTHER dans les « Fortschritte der Zoologie » qui, comme on sait, forment une sorte de consécration en matière zoologique.

J'ai parlé du danger pouvant résulter des empiètements qu'un spécialiste de groupe risque parfois dans le domaine taxinomique. Ce danger réside dans le fait que si ce spécialiste fait craquer le cadre taxinomique de « son » groupe, il fait craquer *ipso facto* aussi les cadres de toute une série d'autres groupes, en commençant par les voisins. Voici un exemple symbolique : le groupe A est une famille, ou tout au moins reconnue comme telle et faisant partie d'un ordre d'Insectes, ordre qui contient en outre les familles B, C et D. Monsieur X, docteur en philologie romane, mais excellent spécialiste de la famille A, publie une révision de cette dernière dans laquelle il élève ce groupe au rang de superfamille avec trois familles A₁, A₂ et A₃, qui étaient jusqu'alors des sous-familles ou peut-être n'existaient simplement pas. Or, l'ordre mentionné comptait quatre familles, dont A, qui étaient évidemment toutes placées sur le même échelon hiérarchique, et cela pour d'excellentes raisons morphologiques et peut-être même (soyons optimiste) phylogénétiques. Si une de ces quatre familles devient une superfamille, qu'advient-il des trois autres? La nouvelle superfamille n'a pas acquis de caractères nouveaux suffisamment importants pour la placer hiérarchiquement au-dessus de ses sœurs, car Monsieur X s'est contenté, comme c'est l'usage, de

faire de l'analyse, en trouvant chez certains genres y classés, des caractères assez importants pour justifier la création de familles nouvelles (assez importants à ses yeux bien entendu). Il n'y a en réalité aucune raison pour faire monter en grade la famille A, comme il n'y en a pas en ce qui concerne les familles B, C et D. Monsieur X, ne connaissant que sa spécialité, n'a songé un seul instant ni à ces autres familles, ni à l'ordre auquel tous ces groupes appartiennent. On ne saurait d'ailleurs lui en faire un reproche, car s'il l'avait fait il aurait dépassé le cadre de sa spécialité qui se limite à une seule famille, notamment la famille A. Cela n'empêche pas qu'en changeant le statut taxinomique de ce dernier groupe, il a en fait dépassé le cadre de sa spécialité, et a causé en ce faisant de graves difficultés à la classification générale en chambardant partiellement l'œuvre de quelqu'un mieux qualifié que lui à manier les familles et les autres taxons supérieurs.

Voilà, je crois, le plus grand danger de ces « dépassements » ou ces « empiètements » si vous voulez.

Il y a, à côté de cela, un danger mineur qui est la multiplication injustifiée de taxons supraspécifiques inférieurs, et en premier lieu des unités génériques. On pourrait objecter qu'ici le spécialiste du groupe est dans son domaine, puisqu'il ne s'attaque pas au cadre taxinomique de « son » groupe et qu'il opère en-dedans. J'ai déjà dit il y a quelques instants que sur le niveau générique le mal est moins grave. Il réside ici surtout dans le fait que le spécialiste de groupe ne fait trop souvent que du travail taxinomique que je qualifierai de superficiel pour employer un terme doux. Par là je veux dire que de nombreux spécialistes de groupe opèrent avec un minimum de notions sur la théorie et la pratique de la taxinomie zoologique, chose que je ne songerais naturellement pas à leur reprocher. Mais cette théorie existe et la bonne pratique s'en inspire. Aussi bien, dois-je affirmer ici qu'un systématiseur général est mieux qualifié qu'un spécialiste de groupe pour évaluer taxinomiquement les différences constatées par ce dernier; inversement, c'est le spécialiste de groupe qui est seul qualifié dans le domaine des constatations de différences éventuelles entre les taxons de « son » groupe.

Voici un exemple tiré de ma propre pratique et destiné en premier lieu à ceux qui seraient enclins à qualifier mon affirmation de prétentieuse. Dans ma classification des Lépidoptères, en 1948, j'ai attribué le même rang taxinomique aux Lépidoptères, aux

Zeugloptères et aux Trichoptères, en les réunissant comme sous-ordres dans le nouvel ordre Amphiesménoptères. Cinq ans plus tard, HENNIG, dans ses « Kritische Bemerkungen zum phylogenetischen System der Insekten » (Beitr. Entomol., 3, Sonderheft, 1953), reconnut le bien-fondé de cet ordre et de deux des trois sous-ordres, mais il réunit les Zeugloptères aux Lépidoptères. Il s'agissait d'une classification générale des Insectes, fondée comme je l'ai déjà dit sur les principes de la nouvelle systématique phylogénétique, dont je me suis fait d'ailleurs un protagoniste, comme le savent ceux de vous qui lisent du moins les titres de mes publications. Dans le cas qui nous occupe, HENNIG opérait comme systématicien général, envisageant la classe des Insectes tout entière, tandis que dans ma classification j'opérais comme spécialiste de groupe, d'un grand groupe il est vrai puisqu'il s'agissait d'un ordre. HENNIG n'est pas lépidoptériste : j'ai cependant accepté sa conclusion car elle était fondée sur des principes généraux (codifiés d'ailleurs en 1950, soit deux ans après la publication de ma classification) et prise dans le cadre d'une révision de la classe des Insectes tout entière.

L'exemple cité se rapporte évidemment à des taxons supérieurs, mais le principe reste le même lorsqu'il s'agit de familles, sous-familles et genres. Ici, le problème revêt un caractère un peu particulier, du fait bien connu de la prolifération des coupes génériques. Je considère que cette prolifération conduit à une dévaluation du genre, et c'est un des phénomènes les plus déplorable de la pratique taxinomique moderne. On sait que la notion du genre a beaucoup évolué depuis les temps linnéens ; on sait que LINNÉ donnait à ses genres la valeur de nos familles actuelles, et même plus, car il réunissait par exemple tous les Rhopalocères dans un seul genre *Papilio*. Malgré tout, le genre reste l'ossature du système ; il réunit les espèces dont l'ascendance commune est suffisamment récente pour être évidente, et suffisamment ancienne pour permettre le développement, dans ses limites, de ramifications secondaires. Ce sont précisément ces ramifications secondaires que l'on néglige en morcelant les genres comme on le fait si souvent. Je ne citerai qu'un exemple. Un spécialiste des Lycénides vous dira que le genre *Scolitantides* est ce qu'on appelle généralement « archaïque », c'est-à-dire (en langage phylogénétique moderne) plésiomorphe, et que son origine est ou paraît ancienne. Le même spécialiste ne niera pas que la parenté phylétique entre les

genres *Plebejus*, *Polyommatus*, *Lycaeides*, *Lysandra*, etc., est très proche ; il y a vingt ou trente ans on en faisait même des sous-genres. On en fait aujourd'hui des genres, car si on a généralement utilisé le taxon subgénérique relativement peu, on ne l'utilise guère aujourd'hui, partiellement, je crois, sous l'influence américaine. N'importe quel spécialiste de groupe vous indiquera dans son groupe des genres plus rapprochés entre eux, et d'autres qui paraissent plus isolés ; pour lui ce ne sont pourtant généralement que des genres sans plus, tous pareils, tous sur le même niveau, et il ne connaît le plus souvent aucun autre moyen que de créer encore et toujours des genres pour souligner les différences grandes, moyennes, petites ou minuscules qu'il lui arrive à découvrir. On se demande parfois si le but à atteindre n'est pas de répartir toutes les espèces connues dans des genres monotypiques.

Le plus souvent il est pourtant difficile d'en faire le reproche aux spécialistes de groupe, car il en est bien peu parmi eux qui soient systématiciens. Il est cependant logique qu'un systématicien général, lorsqu'il entreprend la révision d'un groupe majeur, un ordre par exemple, ne puisse maintenir tous les genres créés par les spécialistes de sous-groupes qui font partie de la grosse unité en question. Il en réduira généralement une partie au rang de sous-genre ou de section, s'il est partisan de taxons multiples, ou bien il en mettra une partie en synonymie et n'en conservera sans doute le plus souvent qu'un pourcentage plus ou moins réduit. A moins qu'il ne soit évidemment partisan lui aussi de la formule à la mode : « une espèce par genre ».

Tout le long de cette allocution j'ai eu l'air d'attaquer les spécialistes de groupe. Telle n'est pourtant point mon intention. Au début j'ai souligné le rôle de premier plan joué par les spécialistes de groupe dans les progrès de la zoologie, et je souligne encore une fois leurs mérites, d'autant plus volontiers que je suis moi-même un spécialiste de groupe. Il est pourtant bon, me semble-t-il, que chaque spécialiste songe de temps à temps à ses confrères qui ont chacun leur propre spécialité, un groupe qui leur est cher et d'ailleurs tout autant digne d'intérêt ; et qu'il songe aussi que la taxonomie, c'est-à-dire l'évaluation hiérarchique des groupes en tant que lignées phylétiques, est aussi une spécialité.

Rapport de la Commission de vérification des comptes. — Au nom de la Commission, M. R. TOLLET déclare avoir trouvé les comptes en ordre et exacts.

Rapport du Trésorier. — M. E. DERENNE, Trésorier, donne lecture de son rapport annuel sur la situation financière de la Société au 31 décembre 1957. Les comptes sont approuvés, ainsi que le projet de budget pour 1958.

Le montant des cotisations pour 1958 reste fixé à 225 francs pour les membres associés et les membres correspondants belges résidant provisoirement à l'étranger, et 250 francs pour les membres correspondants étrangers.

Le prix de vente du volume 93 des *Bulletin et Annales* est fixé à 350 francs; celui du volume 28 des *Mémoires* est fixé à 80 francs.

Les prix de vente provisoires des collections complètes des *Bulletin et Annales* (tomes I à XCIII) et des *Mémoires* (tomes I à XXVIII) sont fixés respectivement à 41.000 francs et à 3.000 francs. Le prix de vente au détail de ces publications reste le même que celui fixé par l'assemblée générale du 13 janvier 1957. Néanmoins, l'Assemblée charge le Conseil d'étudier un nouveau mode de fixation du prix de vente des publications tenant compte de l'épuisement progressif des stocks, et lui donne tout pouvoir (jusqu'à l'assemblée générale de 1959) pour l'application immédiate du nouveau tarif.

Rapport de la Commission de surveillance de la Bibliothèque. — MM. A. DUFRANE et R. VIEUJANT, rapporteurs, empêchés à l'improviste, pour raisons graves, d'effectuer la visite de surveillance habituelle, se sont fait excuser. L'assemblée fait confiance à l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, dans les conservatoires duquel sont entreposées nos collections, pour les mesures de protection prises et à prendre.

Rapport de la Commission de contrôle de la Bibliothèque. — M. R. BRENY, au nom de la Commission, fait part à l'Assemblée de la parfaite tenue en ordre de la Bibliothèque. Il signale que la nouvelle mise en ordre, entreprise dès 1956, a actuellement atteint plus de la moitié de la totalité des publications entreposées dans nos locaux. A ce sujet, M. BRENY rappelle le dévouement compétent du personnel technique de l'Institut, en l'occurrence MM. J. SCHUYTS et P.J. VERBIST, chargés de ce travail considérable.

— L'assemblée procède ensuite à l'élection d'un président en remplacement de M. S.G. KIRIAKOFF, sortant et non rééligible. A l'unanimité, M. J. DE WALSCHE est élu.

— L'assemblée confirme ensuite le mandat de MM. E. DERENNE et J. DE WALSCHE, sortants et rééligibles. En remplacement de M. S.G. KIRIAKOFF, sortant et non rééligible, et de M. E. JANSSENS, démissionnaire, elle élit MM. C. SEGERS et R. TOLLET.

— M. H. SYNAVE reste membre de la Commission de vérification des comptes; MM. E. JANSSENS et S.G. KIRIAKOFF sont élus, en remplacement de MM. A. RYCKAERT, démissionnaire, et de M. R. TOLLET, appelé à d'autres fonctions.

— MM. A. DUFRANE et R. VIEUJANT sont réélus membres de la Commission de surveillance des collections.

— La région de Bockrijck et ses environs est proposée aux membres comme lieu à explorer au cours de l'année 1958.

— Les dates d'assemblée mensuelle pour 1958 sont fixées comme suit : 12 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 12 avril, 3 mai, 7 juin, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre et 6 décembre. Aucune réunion n'est prévue pour les mois de juillet et août. Conformément à la décision prise le 4 février 1956, une des assemblées mensuelles prévues ci-dessus se tiendra à Liège ou dans ses environs immédiats. Le mois choisi sera indiqué ultérieurement.

— En suite à la mission dont l'Assemblée générale du 13 janvier 1957 avait chargé le Conseil au sujet de la cotisation des économiquement faibles, le Secrétaire rappelle que l'article 4 des statuts prévoit l'existence de « membres assistants » dont les prérogatives sont à prévoir dans le Règlement d'ordre intérieur. Celui-ci est, selon l'article 34 des mêmes statuts, arrêté par le Conseil d'Administration. L'assemblée laisse au dit Conseil le soin d'ajuster le taux de la cotisation des membres assistants pour l'année en cours.

— C'est également au Conseil d'Administration que l'assemblée laisse le soin de fixer le prix de vente des fascicules II et III du *Catalogue des Coléoptères de Belgique*.

La séance est levée à 16 h. 45.